

Recours après une décision de justice

Par rmarjorie1, le 07/05/2008 à 10:47

Bonjour,

En juin 2007, j'ai demandé une révision de la pension alimentaire. Je suis divorcée depuis 2000, les enfants ont 13.5 et 16 ans, leurs besoins ont changé.

En avril 2008, j'ai été débouté.

Mon avocat et moi-même avons constaté qu'il y avait une erreur dans le dossier. Le père des enfants est remarié. Dans le dossier, c'est bien noté qu'il partage ses frais. Par contre, ils n'ont pas pris en compte les revenus de sa femme (document qu'elle n'a pas voulu fournir!). Par conséquent, il est impossible d'augmenter la pension alimentaire.

A la date d'aujourd'hui, mon avocat m'informe qu'on peut faire appel mais qu'il faut payer des frais d'avocat et de l'avoué ...

Que puis -je faire?

Il y a eu une erreur au niveau du jugement car il manque des informations primordiales dans le dossier et c'est moi qui doit payer !! (je ne peux pas m'engager dans d'autres frais !) Existe t il des associations où je pourrai m'adresser ? y-a-t-il d'autres moyens pour obtenir justice sans frais supplémentaire ?

Merci pour votre réponse.